en 2010 le Grand Besançon s'engage pour

l'harmonisation de la collecte des déchets

Le Grand Besançon poursuit ses engagements pour améliorer le service et réduire les déchets. Prochaine étape, **le 1er juillet 2010**: harmonisation de la collecte. Une organisation revue et corrigée pour une collecte plus simple avec des bacs "à puce" pour tous.

du 21 au 29 novembre 2009

Semaine européenne de la

réduction des déchets

Cette campagne vise à sensibiliser la population et invite chacun à adopter un geste concret dans sa vie quotidienne. Pour tout savoir sur cette manifestation, rendez-vous sur le site www. eww.eu ou www.reduisonsnosdechets.fr

SOMMAIRE

- **p. 2** Le 1er juillet 2010 : harmonisation de la collecte
- **p. 3** Un bac "à puce" pour tous
- **p. 7** Vos déchets à la loupe
- **p. 8** Les chiffres-clés

LE 1ER JUILLET 2010 : harmonisation de la collecte

Le Grand Besançon harmonise la précollecte avec des bacs homologués équipés de puces électroniques.

Depuis 2006, le Grand Besançon gère la collecte des déchets ménagers avec une organisation disparate, héritée du passé. Cette organisation ne pouvant être modifiée en raison des contrats passés avec les prestataires de collecte, les conseillers communautaires ont travaillé pour **harmoniser le service dès le 1er juillet 2010** (date d'échéance des contrats). Cette disparité est un frein pour l'organisation optimale du service et la gestion globale des déchets. Dans un esprit d'équité et de solidarité, un plan de gestion sur trois ans a été défini pour **améliorer le service rendu, optimiser le tri et réduire la quantité de déchets à traiter**.

Aujourd'hui, les phases préparatoires (technique, administrative, financière) s'achèvent et le projet entre dans sa phase opérationnelle.

Ce plan comporte **trois actions principales** :

1 **Une opération de conteneurisation** dans 58 communes* de l'agglomération destinée à :
- **généraliser la collecte** avec des bacs du Grand Besançon mis à disposition des usagers,
- **équiper les bacs à ordures ménagères résiduelles avec des puces électroniques** pour identifier l'utilisateur du bac (cf. p. 6).

** Équipement prévu à Besançon en 2011.*

2 **Un nouveau schéma d'organisation pour la collecte dans les 58 communes* de l'agglomération**. Avec des secteurs géographiquement homogènes, les fréquences, circuits et jours de ramassage seront rationalisés :
- **même jour de collecte** pour les déchets résiduels et les déchets recyclables,
- **même fréquence** pour les tournées de **collectes d'ordures ménagères résiduelles** (une fois par semaine),
- **même fréquence** pour les tournées de **collectes sélectives** dans les communes périphériques (une fois toutes les deux semaines).

** Pas de changement à Besançon.*

3 Une simplification du geste de tri :
- **la même consigne de tri pour tous** (au lieu des trois actuelles) dans les 59 communes, y compris Besançon,
- **la suppression des sacs de tri utilisés dans certaines communes**. En échange, les habitants seront dotés d'un bac pour leurs déchets recyclables.

1 bac "à puce" pour les ordures ménagères résiduelles

+

1 bac pour les déchets recyclables

pour chaque foyer dans chaque commune.

Pour la nouvelle consigne de tri, les changements de fréquence de collecte et de calendrier, **les habitants seront informés par courrier personnalisé deux mois avant la nouvelle organisation** mise en place sur le terrain pour une application le 1er juillet 2010.
L'information sera également relayée par notre magazine, la presse locale et le site Internet du Grand Besançon.

Des conseillers sont disponibles, pour répondre aux questions des habitants, au n° Vert 0800800674 (appel gratuit depuis un poste fixe).

l'agenda

DATE	OPÉRATION	QUI EST CONCERNÉ ?
Du 1er janvier au 30 juin 2010	Opération « **un bac "à puce" pour tous** »	58 communes de l'agglomération (à l'exception de Besançon)
Le 1er juillet 2010	**La même consigne de tri**	Pour les 59 communes du Grand Besançon
Le 1er juillet 2010	Nouvelle organisation des tournées avec **modification des jours de collecte**	Les 58 communes périphériques du Grand Besançon. **NB : distribution du calendrier des tournées de collecte** → **1er semestre 2010** : avec la facture de décembre 2009 → **2e semestre 2010** : avec la facture de mai 2010
1er semestre 2011	Équipement des bacs avec des **puces électroniques à Besançon**	La commune de Besançon
En 2012	**Application et harmonisation de la redevance incitative (voir page 6)**	Les 59 communes du Grand Besançon

DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2010
CAMPAGNE DE CONTENEURISATION DANS 58 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

ÉQUIPEMENT EN 2011 À BESANÇON

1 Pour les ordures ménagères résiduelles,

un bac "à puce" pour tous !

Pour un service de collecte

+ pratique
+ simple
+ responsable

Un bac "à puce" pour tous...

Pour la collecte des déchets résiduels, les usagers de l'agglomération présentent actuellement leurs ordures ménagères de différentes façons :

- dans des bacs mis à disposition par la Communauté d'Agglomération,
- dans des bacs achetés par eux-mêmes,
- dans des récipients divers non adaptés à la collecte mécanisée (seaux, poubelles à anses, sacs…)

La puce sera insérée sous la collerette du bac.

Un bac pour qui ? Pour tous.

L'opération de conteneurisation va permettre d'**harmoniser** le mode de présentation des déchets et de **généraliser** la collecte des déchets ménagers avec des bacs mis à disposition par le Grand Besançon.

Comment ?

Cette opération vise à :

- équiper les habitants, qui n'en ont pas encore, d'un bac pour la collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- **diagnostiquer** l'ensemble du parc de conteneurs pour retirer les bacs vétustes et non conformes à la collecte mécanisée et les remplacer par des bacs homologués ;
- intégrer dans le parc de conteneurs du Grand Besançon les **bacs conformes** achetés par les usagers après diagnostic et indemnisation ;
- équiper tous les bacs de collecte à ordures ménagères résiduelles d'une **puce électronique**.

Pourquoi ?

- Améliorer la **propreté** dans les communes et le cadre de vie des habitants.
- Assurer la **sécurité** et le respect des conditions de travail des agents de collecte qui remplissent des missions difficiles.

Cette opération permettra :

- dès janvier 2010 : d'établir **une tarification unique** dans les 58 communes périphériques de l'agglomération (au lieu des 3 tarifs actuels) ;
- et de préparer l'évolution de la redevance vers une **redevance incitative** pour encourager les habitants à réduire leur production de déchets et à mieux trier (cf. p. 6).

Combien vais-je payer ?

Le tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères intégrera la mise à disposition du bac, cela permettra à l'usager de bénéficier des prestations de maintenance (réparation, remplacement de bac détérioré) assurées par le Grand Besançon.

Le lavage reste à la charge de l'usager.

Si vous avez acheté un bac, le Grand Besançon propose son rachat moyennant une indemnisation forfaitaire versée sous certaines conditions. Pour en bénéficier, la procédure est expliquée dans un courrier d'information que les usagers concernés recevront deux mois avant la campagne de conteneurisation dans leur commune.

Collecte des déchets recyclables

Dans l'agglomération, les habitants disposent d'un bac pour leurs déchets recyclables, **sauf dans huit communes** où ils trient leurs déchets avec des sacs jaunes et des sacs bleus. Dans le cadre de cette opération de conteneurisation, **ces sacs sont supprimés.**

Les habitants seront dotés en remplacement d'un bac de déchets recyclables.

À partir du 1er juillet 2010 :

suppression des sacs jaunes et des sacs bleus

COMMUNES CONCERNÉES :

Beure, Boussières, Busy, Larnod, Pugey, Thoraise, Torpes, Vorges-les-Pins

RAPPEL : information par courrier personnalisé en mai 2010 pour la nouvelle campagne de tri unique du Grand Besançon.

Que mettre dans le bac de déchets recyclables ? Ce que vous mettiez dans les sacs de couleur.

Livraison des bacs **en juin 2010.**

...mode d'emploi

Deux jours de campagne de conteneurisation sont prévus dans chaque commune. Ces journées sont programmées lors des tournées habituelles de collecte des déchets ménagers résiduels.

1re étape : tout le monde participe

Deux mois avant l'opération, les habitants reçoivent un **courrier d'information** avec les dates de la campagne dans leur commune.

Ils doivent **suivre les démarches indiquées** dans celui-ci en fonction de leur situation.

Des conseillers seront à la disposition des habitants au n° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe) pour répondre à leurs questions.

2e étape : les deux jours de campagne dans chaque commune*

* Dates mentionnées dans le courrier...

Entre janvier et juin 2010

Les usagers doivent sortir ces jours-là leur bac à ordures ménagères résiduelles (même vide ou peu rempli). Ils doivent le laisser **à l'extérieur toute la journée**.

Au cours de ces journées, des équipes de techniciens effectueront les opérations de :
- diagnostic de bacs,
- reprise et remplacement de bacs non conformes,
- installation des puces électroniques.

Si par la suite, vous souhaitez modifier le volume de votre bac, contactez le n° Vert.

Livraison des nouveaux bacs avant juillet 2010, pour les usagers qui n'en avaient pas encore.

Habitat collectif

Les habitants n'ont pas de démarches à effectuer. Les opérations de conteneurisation sont menées directement avec les **organismes logeurs**, **syndics** et **propriétaires** de logements par la Direction Gestion des Déchets du Grand Besançon.

Bien utiliser mon bac

pour les ordures ménagères résiduelles

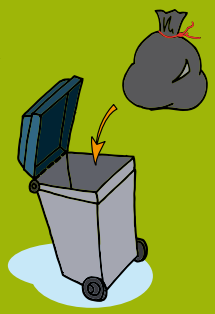

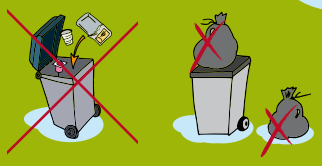

- Déposez dans votre bac les ordures ménagères résiduelles dans un sac fermé.
  Ne pas déposer de sacs à côté ou sur le bac.
- Présentez le bac à la collecte lorsqu'il est **plein, couvercle fermé et sans tasser** pour en faciliter le vidage.

Déchets interdits :
- les déchets recyclables,
- le verre,
- les déchets toxiques, dangereux,
- les déchets verts,
- les cendres chaudes,
- les déchets d'équipement électriques ou électroniques...

- Utilisez tous les moyens de collecte sélective (bacs, déchetteries...) à votre service.

À PARTIR DU 1ER JUILLET 2010 :

collecte obligatoire des ordures ménagères résiduelles avec des bacs à puce du Grand Besançon.

Les bacs sans puce ne seront pas collectés par le service.
Si la situation se présente, contactez le n° Vert pour que votre situation soit régularisée.

N° Vert 0 800 800 674
Appel gratuit depuis un poste fixe.

Vers la redevance incitative : À QUOI SERT LA PUCE ?

1re étape : le 1er juillet 2010

La puce permet d'**identifier l'utilisateur du bac**. Un numéro de puce est associé à votre contrat d'abonnement et votre adresse. Cette puce permet aussi d'assurer le suivi des collectes (incidents...). **Il n'y a pas comptage de déchets à ce stade.**

2e étape : en 2012 la redevance incitative

Le mode de facturation par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères reste inchangée pour financer le service public de gestion des déchets. Lorsque les bacs de la commune de Besançon seront totalement équipés de puces d'identification électroniques (en 2011), la redevance pourra alors évoluer vers une **redevance incitative**. Son application est prévue **en 2012 sur tout le territoire de l'agglomération**.

La redevance incitative comprendra alors une **part fixe** de type abonnement et une **part variable incitative** qui sera fonction des déchets présentés à la collecte. C'est le principe de base adopté par l'ensemble des services aux usagers : eau, gaz, électricité et téléphone.

Comment va-t-on compter les déchets ?

*« À l'heure actuelle, les critères pris en compte dans le calcul de la redevance incitative sont en cours d'étude. Le montant de la facture sera en lien avec le service rendu. La redevance incitative a pour objectif de **responsabiliser chacun** par rapport à sa propre production de déchets et à la maîtrise des coûts. L'ensemble des habitants sera informé en temps voulu sur ces modalités pour les encourager à réduire leurs déchets et à bien trier. »*

Schéma de principe

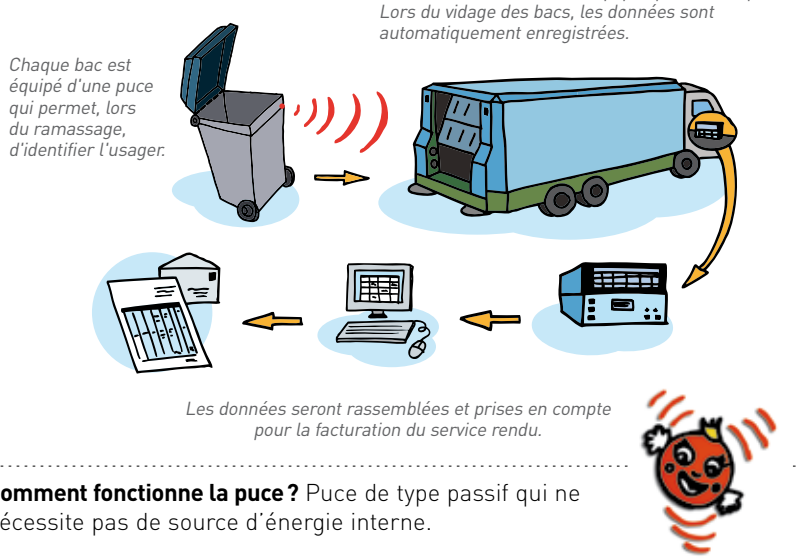
Les camions-bennes sont équipés pour lire la puce. Lors du vidage des bacs, les données sont automatiquement enregistrées.
Chaque bac est équipé d'une puce qui permet, lors du ramassage, d'identifier l'usager.
Les données seront rassemblées et prises en compte pour la facturation du service rendu.

Comment fonctionne la puce ? Puce de type passif qui ne nécessite pas de source d'énergie interne.

Opération soutenue par la délégation régionale de Franche-Comté de l'ADEME, le Conseil général du Doubs et Éco-Emballages.

Les bons réflexes

Pour réduire mes déchets

• Je suis un éco-consommateur : je choisis des produits éco-labellisés, des produits avec moins d'emballages, en vrac ou en grand conditionnement, je préfère l'eau du robinet...

• Je composte mes déchets organiques avec un composteur si je dispose d'un jardin ou d'un espace vert. **Contact Sybert : tél. 03 81 21 15 60**

• Je mets un Stop Pub sur ma boîte aux lettres pour éviter les publicités. Disponible sur simple demande au **n° Vert 0 800 800 674** (appel gratuit depuis un poste fixe)

• Je trie bien mes déchets recyclables en respectant la consigne de tri de ma commune :
• papiers, journaux, magazines
• cartons, cartonnettes, briques alimentaires
• bouteilles et flacons en plastique
• emballages métalliques.

• Je dépose le verre dans les conteneurs d'apport volontaire prévus à cet effet.

• Je donne, répare, ou réutilise tous mes objets au lieu de les jeter.

• Je ramène chez le fournisseur les piles, batteries, pneumatiques, appareils électriques ou électroniques, les médicaments.

• Je vais à la déchetterie pour la reprise des produits encombrants et dangereux.

Vos déchets à la loupe

Composition moyenne d'un bac à ordures ménagères résiduelles dans le Grand Besançon :

à retenir

Beaucoup de déchets sont encore incinérés alors qu'une bonne partie peut être récupérée, recyclée ou valorisée.

29,5 % DÉCHETS ORGANIQUES*
C'est compostable

15 % PAPIERS
C'est recyclable

6,5 % CARTONS
C'est recyclable

18,5 % PLASTIQUES
Bouteilles et flacons se recyclent

5 % VERRES
C'est recyclable

4 % MÉTAUX*
C'est recyclable

7 % INERTES
-

6 % DIVERS
-

5,5 % TEXTILES SANITAIRES
On peut réduire

3 % TEXTILES
C'est recyclable

*Organiques : restes de repas, épluchures,...
Métaux : valorisables également après tri magnétique à l'usine d'incinération.

En juillet dernier, le Sybert a mené une opération locale pour connaître le contenu des bennes à ordures ménagères résiduelles.

Le contenu des bacs a été examiné à la loupe sur huit échantillons représentatifs, dont six prélevés dans le Grand Besançon. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une étude plus globale pour **faire évoluer les modes de traitement et définir les modalités de récupération et de valorisation des matières organiques**.

À partir de cette étude, on peut établir la composition moyenne d'un bac d'ordures ménagères résiduelles produites par les habitants du Grand Besançon.

Cette analyse, riche d'enseignements, permet **d'identifier les pistes d'amélioration possible pour réduire les volumes à traiter et améliorer le tri**.

Plastiques

Seules les bouteilles et flacons se recyclent !

« La bouteille d'huile et le flacon de ketchup aussi ! »

N'oubliez pas de remettre les bouchons !

Cela évite de souiller le bac et les autres emballages s'il reste du produit au fond.

Chiffres-clés 2008*

La collecte

85 075 tonnes : c'est la quantité totale de déchets ménagers produits dans le Grand Besançon, soit **485 kg/an/hab.**

Malgré une augmentation de la population de 2,7 %, la production globale de déchets a baissé légèrement : **- 0,2 %.**

Données en kg/an/hab.

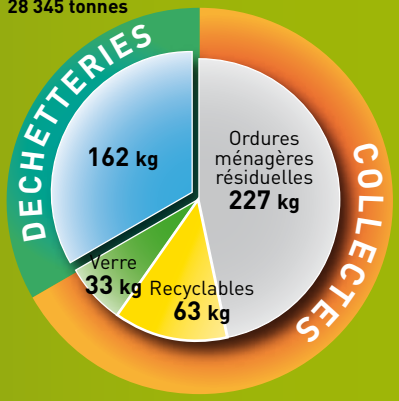

Déchets collectés par les services du Grand Besançon **56 730 tonnes**

Le traitement

• Sur les 85 075 tonnes, **37 % des déchets sont valorisés par recyclage ou compostage**. **BRAVO, l'objectif 2012 du Grenelle Environnement n° 2 est déjà atteint dans le Grand Besançon.**

• **La production d'énergie obtenue par la valorisation énergétique des déchets s'élève à 48 250 MWh**, soit la consommation annuelle en chauffage de 4 000 logements.

Grenelle Environnement, objectifs de réduction des déchets 2008-2012 :

1. Réduction des déchets produits de 7 % en 5 ans
2. Objectif de valorisation matière par recyclage et compostage de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015.
3. Diminution à l'horizon 2012 de 15 % des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

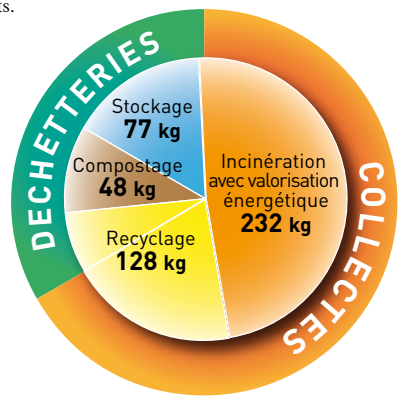

MWh : mégawattheure

Données en kg/an/hab.

Votre geste de tri
a permis de recycler 91,5 kg/hab.

En matière de tri, grâce à vous le Grand Besançon obtient de bons résultats. **Attention aux erreurs de tri qui coûtent très cher !**

33 kg/hab.
soit 5 700 tonnes

15 kg/hab.
soit 2 650 tonnes

33,5 kg/hab.
soit 5 870 tonnes

7 kg/hab.*
soit 1 250 tonnes

3 kg/hab.
soit 530 tonnes

**Récupérés soit dans les bacs de déchets recyclables soit par tri magnétique à l'usine d'incinération.*

Le recyclage a permis de faire des économies d'eau et d'énergie…

425 770 m³ d'eau
soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 7 700 hab.

106 970 MWh d'énergie,
soit l'équivalent de la consommation annuelle en chauffage de 10 300 logements.

6 540 tonnes de CO^2
évités, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 3 800 hab.

… et d'éviter le gaspillage de ressources naturelles (7 460 tonnes de minerais, 120 tonnes de gaz naturel, 12 050 tonnes de bois et bien sûr du pétrole…).

Source : logiciel e-tonnes Eco Emballages

* Bilan établi à partir des chiffres du Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (calculs établis avec les chiffres de la population Insee 2006, en augmentation de 2,7 %. NB : population prise en compte = population « municipale » (sans double compte, soit 175 295 habitants).

BigBanG.fr-2009 Photos : Direction Gestion des Déchets, Sybert, Jack Varlet, Eco-emballages illustrations p.6 Franck Bas, droits réservés - Imprimé sur papier recyclé

À RETENIR

Attention : les jours de collecte vont changer dans les 58 communes périphériques de l'agglomération à partir du 1er juillet 2010

Calendriers envoyés avec la facture en décembre 2009.

→ **Calendriers de collecte du 1er semestre 2010** disponibles sur simple demande au n° VERT et dans chaque mairie, à partir du 20 décembre 2009, téléchargeables sur le site de grandbesancon.fr

→ **Calendriers du 2e semestre 2010** disponibles à partir du mois de mai 2010.

N° Vert : 0 800 800 674
(Appel Gratuit depuis un poste fixe)

Un conseiller est à votre disposition pour répondre à vos questions, **du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Accueil du public : 94, avenue Clémenceau à Besançon**

Pour toute démarche administrative liée à votre contrat d'abonnement (adhésion, résiliation, changement domicile…), écrivez à l'adresse ci-dessous en joignant les justificatifs, notamment pour les modifications de contrat :

Direction Gestion des Déchets, Grand Besançon - 4, rue Gabriel-Plançon - 25 034 Besançon cedex - Fax : 03 81 41 55 73

ADEME Direction Régionale Franche-Comté · Le Doubs Conseil Général www.doubs.fr · ECO EMBALLAGES · Grand Besançon